

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 décembre 2022

Date d'affichage 13 décembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221219-DEL_22_12_19_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le DIX-NEUF DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE.

Excusés :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT)
Mme Olivia JAMAIN,	(Pouvoir donné à F PELLODI)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à G. THOMAS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXÉCUTION FINANCIÈRE AVEC LE VSF FOOTBALL

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) signé en date du 15 février 2021

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard et le club du VSF FOOTBALL ont défini des engagements mutuels pour la réalisation d'objectifs liés aux activités du club de football, et ont fixé

le cadre général du partenariat instauré entre la commune et le VSF FOOTBALL, ainsi que les modalités de participation de la commune pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 juillet 2026 dans une convention signée le 15 février 2021.

Considérant qu'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) a été signée entre les parties. Celle-ci est assortie, pour chacune des six années, d'une convention annuelle d'exécution financière précisant les actions menées annuellement et le montant de la participation financière de la commune.

Considérant que la convention-cadre qui est présentée couvre la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023 dont le montant s'élève à 9 975 €.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le montant de la participation financière s'élève à 9 975 € en faveur du VSF Football pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'exécution financière avec le VSF Football pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU